

éditorial

La biosécurité peut être considérée
comme un des domaines majeurs
qui contribuent à la multifonctionnalité des élevages ...

Le terme de biosécurité est utilisé dans le domaine de la santé de l'Homme, des animaux, et des plantes. Des définitions plus ou moins précises ont été proposées, couvrant un domaine très large (FAO 2007), à plus réduit (UE 2016/ 49). Classiquement, les maladies concernées sont infectieuses et transmissibles, qu'elles soient épidémiques ou endémiques, contagieuses ou non contagieuses (maladies transmises par un vecteur) ; les maladies le plus souvent exclues sont transmissibles mais non infectieuses (génétiques), et non transmissibles (métaboliques, nutritionnelles, ...).

Dans le domaine de la santé animale, toutes les filières et tous les secteurs sont concernés, avec en premier lieu les espèces destinées à la consommation (ruminants, porcs, volailles, ...) mais aussi les espèces de compagnie, de sport et de loisir, et indirectement la faune sauvage, ainsi que les animaux utilisés en expérimentation (article E. Bonbon).

La biosécurité, au sens de la définition réglementaire (UE 2016/429), est d'une importance majeure par ses implications et ses corrélations pratiques, en matière de prévention, d'interface santé animale / santé humaine (rejoignant ainsi le concept "une santé, une médecine – *one health, one medicine*"), de partenariat et de coordination entre les différents acteurs des filières, et de responsabilité des acteurs, notamment vétérinaires dans les domaines directement opérationnels mais aussi, par exemple, de formation (article E. Bonbon).

Dans les filières d'animaux de consommation, le concept de biosécurité peut être décliné en biosécurité externe (ou bioexclusion), qui porte sur la gestion et sur la maîtrise des dangers infectieux extérieurs à l'exploitation, **et en biosécurité interne (ou bio-compartmentation),** qui concerne les agents pathogènes à l'intérieur de l'élevage.

La biosécurité peut donc être considérée comme un des domaines majeurs qui contribuent à la multifonctionnalité des élevages afin d'optimiser les revenus de l'éleveur, d'assurer la sécurité des produits et de l'environnement, de garantir le bien-être animal.

La dichotomie d'élevages "fermés" (principalement dans les filières porcines et aviaires) et d'élevages "ouverts" (principalement de ruminants), s'accompagne de différences de représentation du concept de biosécurité mais aussi de sa traduction en mesures pratiques. Ainsi, les filières bovines semblent globalement "en retard" par comparaison aux filières porcines et aviaires.

La perception de la notion de biosécurité par les éleveurs de bovins permet de mesurer le décalage entre filières et la nécessité d'appropriation des concepts. L'identification des freins et verrous a pour corollaire la définition des axes d'amélioration pour obtenir l'adhésion des éleveurs, qui est la condition *sine qua non* de réussite (article de B. Mounaix). Dans ce domaine, il est particulièrement important de réconcilier la biosécurité avec les composantes travail et économie de l'exploitation.

La notion de biosécurité doit évidemment dépasser le stade conceptuel et se traduire en programmes et plans d'action, pratiques et efficaces. Ces aspects sont présentés dans des articles spécifiques, centrés sur les filières (bovine, aviaire et porcine), et qui déclinent les analyses et les mesures techniques concrètes à promouvoir (articles de B. Dufour, J.-M. Cappelier, J.-P. Vaillancourt, M. Delpont et A. Laval).

Ce dossier du **NOUVEAU PRATICIEN VÉTÉRINAIRE élevages et santé**, ainsi constitué, permet une approche de la biosécurité en élevage d'animaux de consommation, à la fois synthétique, pratique et ciblée sur les points d'intérêt majeurs. Indispensable pour tous les acteurs, en particulier vétérinaires, des filières concernées ! □

François Schelcher

Pathologie des Ruminants
École Nationale Vétérinaire
de Toulouse,
Université de Toulouse,
F-31076 Toulouse

France

IHAP, Université de Toulouse, ENVT,
INRA, Toulouse,
France

à suivre l'article :

→ La biosécurité externe
vis-à-vis d'insectes vecteurs

Barbara Dufour, Ariane Payne,
Yannick Grimaud, Eric Cardinale

disponible
sur www.neva.fr 

■ Crédit Formation Continue :
0,05 CFC par article